



AVIS AU PUBLIC

SOMMAIRE

Communiqué sur l'Impact Social et Environnemental (ISE) et le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Projet Hydroélectrique des Ecoulements (ROR) de Rusumoet de ses lignes de transmission

01. INTRODUCTION

1.1 Contexte du Projet

Les Gouvernements du Burundi, du Rwanda et de la Tanzanie, en collaboration avec l'Initiative du Bassin du Nil/ le Programme d'Action Subsidaire des Lacs Equatoriaux du Nil (IBN/NELSAP) avec SPV/NELSAP comme agence d'exécution, se sont mis d'accord pour construire une usine Hydroélectrique d'une capacité de 80mW à Rusumo, où la rivière Kagera forme la frontière entre la Tanzanie et le Rwanda, à environ 2 kilomètres en aval de son confluent avec la Rivière Ruvubu.

Le Projet Hydroélectrique Régional de Rusumo est l'un de plusieurs projets multinationaux mis en œuvre par NELSAP et qui consiste en composantes suivantes : i) construction d'une usine hydroélectrique de 80 MW aux Chutes de Rusumo (Rivière Akagera) et ii) construction de trois lignes de transmission de haute voltage allant de la sous-station des Chutes de Rusumo aux centres des réseaux nationaux du Burundi, du Rwanda et de la Tanzanie

1.2 Justification du Projet

Le manque d'électricité est la contrainte principale qui handicape le développement économique et l'amélioration des moyens de subsistance au Burundi, au Rwanda et en Tanzanie. La demande d'électricité actuelle dépasse l'offre qui est caractérisée par une chute de tension persistante. La plupart des habitations urbaines et rurales font recours à la biomasse pour leurs besoins de chauffage et de cuisine, ce qui aboutit à la déforestation. Le taux d'accès à l'électricité demeure insuffisant dans les trois pays ; le taux d'accessibilité du Burundi est de 10% tandis que le Rwanda et la Tanzanie sont à 16 et 18 % respectivement.

Le manque d'accès à des services de fourniture d'électricité fiables handicape le potentiel de croissance des pays, contribue à la pauvreté et à l'isolement des populations rurales et affecte la fourniture d'autres services principaux, tels que la fourniture d'eau, des services de santé et d'éducation. C'est aussi une contrainte majeure pour le développement commercial et industriel. L'insuffisance de fourniture d'électricité augmente rapidement à cause d'une forte croissance de la population et de la demande d'électricité pour l'industrialisation, en dépit des efforts des gouvernements.

Des investissements dans de nouvelles usines de production d'électricité, lignes de transmission/distribution et sous-stations ainsi que la réhabilitation des facilités existantes sont vraiment nécessaires. Le développement d'électricité et des interconnexions régionales à travers les



Pools Est africains et Sud-Africains, avec les usines hydroélectriques et thermales nationales sont censés contribuer fortement à combler ces importants déficits en fourniture d'électricité.

Le projet Hydroélectrique des Chutes de Rusumo jouera un grand rôle dans l'accroissement de la production électrique et des lignes de transmissions au niveau régional afin de pouvoir satisfaire à la demande nationale.

1.3 Cadre Légal et Politique

Les Evaluations de l'Impact Social et Environnemental (EISE) et les Plans d'Action de Réinstallation (PAR) sont basés sur les exigences nationales et internationales, les politiques et les législations du Burundi, du Rwanda et de la Tanzanie en la matière. Selon le décret sur l'Évaluation de l'Impact Environnemental (2010) et le Code Environnemental (2000) du Burundi, l'Acte de Gestion Environnementale (2004) de la Tanzanie et la Loi Organique No. /04/2005 of 08/04/2005, le projet proposé exige de mener des études d'évaluation de l'Impact Social et Environnemental avant sa mise en œuvre. En outre, les partenaires au développement, y compris la Banque Mondiale (BM) et la Banque Africaine de Développement (BAD) exigent une évaluation environnementale (EE) des projets pour s'assurer qu'ils sont favorables et durables du point de vue environnemental. Sur base de la catégorisation de la Banque Mondiale, le projet est classé comme projet de *catégorie A*, vu les impacts potentiels sociaux et environnementaux importants, et il exige une évaluation environnementale complète.

Les résultats de l'EISE et du PAR du Système de Développement au fil de l'eau (Run of River) et de la composante de l'usine électrique indiquent que la plupart des principaux impacts seront expérimentés sur le site de construction du projet à Rusumo, à cause des travaux d'ingénierie civile pendant la construction. Les terrains affectés seront les terrains à usage résidentiel, commercial et de petites étendues de terres agricoles. Les prises de terrain aboutiront en changement permanent de l'utilisation actuelle des terrains. Au total, 223 habitations au Rwanda et en Tanzanie seront affectées par les activités de construction de l'usine. D'autres impacts importants seront associés à des inondations permanentes au cours des opérations de construction du barrage et seront expérimentés jusqu'à 5km en amont de la Rivière Akagera à partir du site du barrage. Au total, 441 ménages perdront leurs marécages arables (351 dans les villages du Rwanda et 90 en Tanzanie au cours des opérations de l'usine électrique. Les principaux impacts potentiels associés à la construction et les opérations des lignes de transmission comprennent l'acquisition des terrains pour le Droit de Passage (DP) et la construction des pylônes/pylônes. Le DP traversera les champs, les marais et les forêts dont les bois devront être détruits. Les impacts seront fortement minimisés si les mesures d'atténuation recommandées dans les PGSE et les approches d'indemnisation mis en lumière dans les PAR sont mis en œuvre à la fois pour l'usine de production d'électricité et pour les lignes de transmission. Le SVP/NELSAP travaillera en collaboration étroite avec les autorités compétentes de la Tanzanie, du Burundi et du Rwanda, notamment l'Agence Rwandaise Développement du Rwanda (RDB), l'Agence de Gestion de l'Environnement du Rwanda (REMA), le Conseil National de Gestion de l'Environnement (NEMC) de la Tanzanie pour s'assurer que les recommandations du Plan de Gestion Sociale et Environnementale (PGSE) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) sont mis en œuvre afin de minimiser les impacts sociaux et environnementaux négatifs.

Ce sommaire du projet proposé qui n'est pas technique présente une description du projet et sa justification, les conditions sociales et environnementales de base dans la zone du projet, un aperçu des impacts du projet, les options d'atténuation ainsi qu'un aperçu de gestion sociale et environnementale et les plans de suivi.



02. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Usine de Production d'Electricité

L'usine et la station d'électricité seront localisées aux Chutes de Rusumo là où la Rivière Akagera forme une frontière entre la Tanzanie et le Rwanda, et à 2 km environ en aval de sa confluence avec la Rivière Ruvubu. (Figure 1).

Le barrage sera situé juste en amont des chutes et orienté perpendiculairement au canal de la rivière. Les facilités électriques, sauf celles de la sous-station, seront localisées sur la rive droite de la Rivière Akagera du côté de la Tanzanie, tandis que les travaux de déviation de la rivière seront situés sur la rive gauche, du côté du Rwanda. Les principales caractéristiques du projet comprennent entre autres: un canal de diversion, une prise d'eau, un tunnel de prise d'eau, une cheminée d'équilibre, la centrale électrique et un canal de fuite.

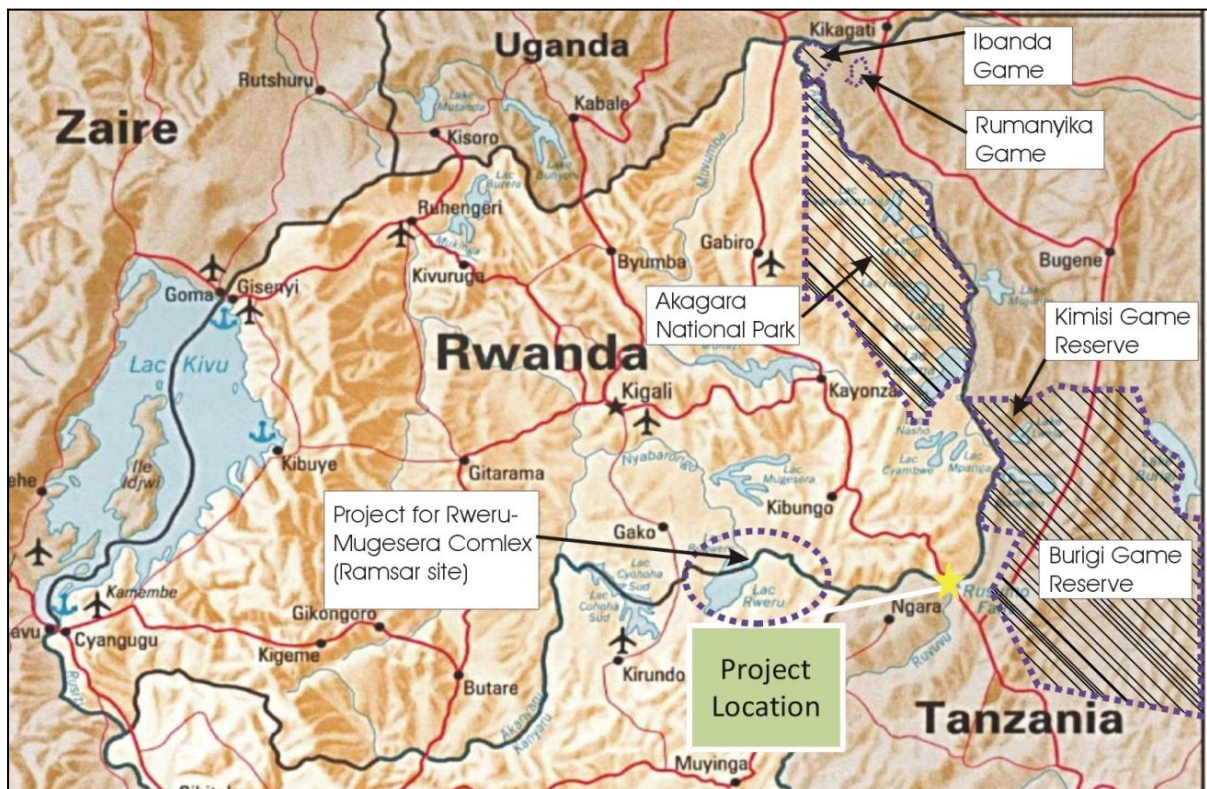


Figure 1: Localisation de l'usine hydroélectrique proposée

2.1.1 Structures de l'Usine de production Electrique

Barrage et Déversoir: Le barrage sera situé juste en amont des chutes et orienté perpendiculairement au Canal de la Rivière Akagera. Le barrage fonctionnera avec un niveau d'eau normal maximal de 1.320 m asl. La structure fonctionnera comme un écoulement au fil de l'eau, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de stock d'eau et par conséquent il n'y aura pas de prise du réservoir en amont à partir du barrage.



Prise d'eau: la structure d'adduction sera située sur la rive droite de la Rivière Akagera (coté Tanzanie). Une roche de face excavée pour développer un portail du tunnel du bief en amont et la structure en béton sera construite dans cette excavation.

Tunnel d'amenée : le tunnel du bief en amont est aligné presque perpendiculairement à la rive gauche et parallèlement à l'axe du barrage.

Tuyauterie et Pen stocks: Une tuyauterie bétonnée fera la transition entre le tunnel du bief en amont et les trois pen stocks. Ces derniers s'étendront sur 30 m environ de la tuyauterie jusqu'à centrale électrique.

Cheminée d'équilibre: Une chambre de flots en amont de la centrale électrique sera excavée et sera située au dessus de la surface, circulaire et non alignée avec les murs en béton.

Centrale Electrique: la centrale électrique sera située sur la falaise de la roche qui surplombe le bassin Mitako, sur le côté gauche des rapides sur la rive droite de la Rivière Akagera. La station électrique comprendra trois turbines (unités Kaplan) et trois générateurs avec une capacité maximale totale de 80 MW. Les transformateurs seront situés en aval de la station électrique.

Canal de bief d'aval: le canal du bief d'aval du bassin de Mitako est orienté du N-NE. Sa longueur totale sera d'environ 250 m, tandis que la largeur diminuera de 55 à 45 m.

Sous-station: le site prévu pour la sous-station se trouve du côté du Rwanda, sur le sommet du plateau qui surplombe la rive gauche de la Rivière Akagera, en aval des chutes.

2.1.2 Activités de Construction de l'Usine de Production Electrique

Les Activités de construction sont décrites dans la sous-section suivante.

Travaux Temporaires de Déviation de la Rivière et du Caisson Hydraulique : une déviation de la rivière sera indispensable pour la durée de la construction des structures en amont. Pour en minimiser la longueur, un canal de déviation temporaire sera érigé sur la rive gauche (coté Rwandais de la Rivière).

Dyke de Clôture: un dyke de clôture sera construit lorsque la construction du déversoir, de la centrale hydroélectrique et du bief d'aval sera terminée (ou alternativement) et le caisson hydraulique détruit. L'objectif principal du dyke de clôture est d'empêcher l'eau de couler à travers le canal de déviation à l'achèvement de la centrale électrique.

Caisson Hydraulique du Bief d'aval: afin de procéder à l'excavation de la centrale électrique et du canal du bief d'aval dans des conditions sèches, un caisson hydraulique sera construit.

Tunnel d'accès: un tunnel est prévu pendant la construction afin d'accéder au tunnel du bief en amont et enlever les matériaux excavés. Le tunnel d'accès prévu est situé sur la rive droite de la Rivière Akagera.

2.2 Lignes de Transmission

Le projet consistera en érection de trois lignes aériennes (OHL) comprenant les sous-stations associées suivant les itinéraires illustrés dans la Figure 2 ci-dessous.

2.2.1 Conception Technique



Les conceptions techniques suivantes sont proposées pour les lignes de transmission :

Voltage: un voltage d'opération de 220kV pour les lignes de transmission et les sous-stations du Rwanda, de la Tanzanie et du Burundi ; des lignes de transmission de circuit unique ; des pylônes en treillis d'acier ; la largeur moyenne est de 350m ; la hauteur des pylônes est de 37,5-49,5 m ; le conducteur des phases est AAAC avec deux fils de terre : un en acier et un autre en aluminium avec fibres optiques. Au total 1,1041 pylônes seront érigées pour l'entièreté des lignes de transmission (293 au Burundi, 334 au Rwanda et 414 en Tanzanie).

2.2.2 Itinéraire proposé

L'itinéraire suivant des lignes de transmission est proposé:

- 1) ligne de 164 km 220 kV entre la station électrique des Chutes de Rusumo et la sous-station de Gitega (Burundi) passant par la Tanzanie sur 56 km vers la station de haut voltage de Muyinga (Burundi) ;
- 2) ligne de 115 km 220 kV entre la station électrique des Chutes de Rusumo et la sous-station de Shango (Kigali/Rwanda), avec une extension de 8 km vers le Nouvel Aéroport de Kigali/Rwanda ;
- 3) ligne de 93 km 220 kV entre la station électrique des Chutes de Rusumo et la sous-station de Nyakanazi (Tanzanie).

La zone qui sera affectée dans le cadre du Droit de Passage d'une largeur 30 m pour tout le corridor des lignes de transmission des trois lignes est de 1116 ha, tandis que la longueur totale, y compris les routes de déviation est de 380 km.

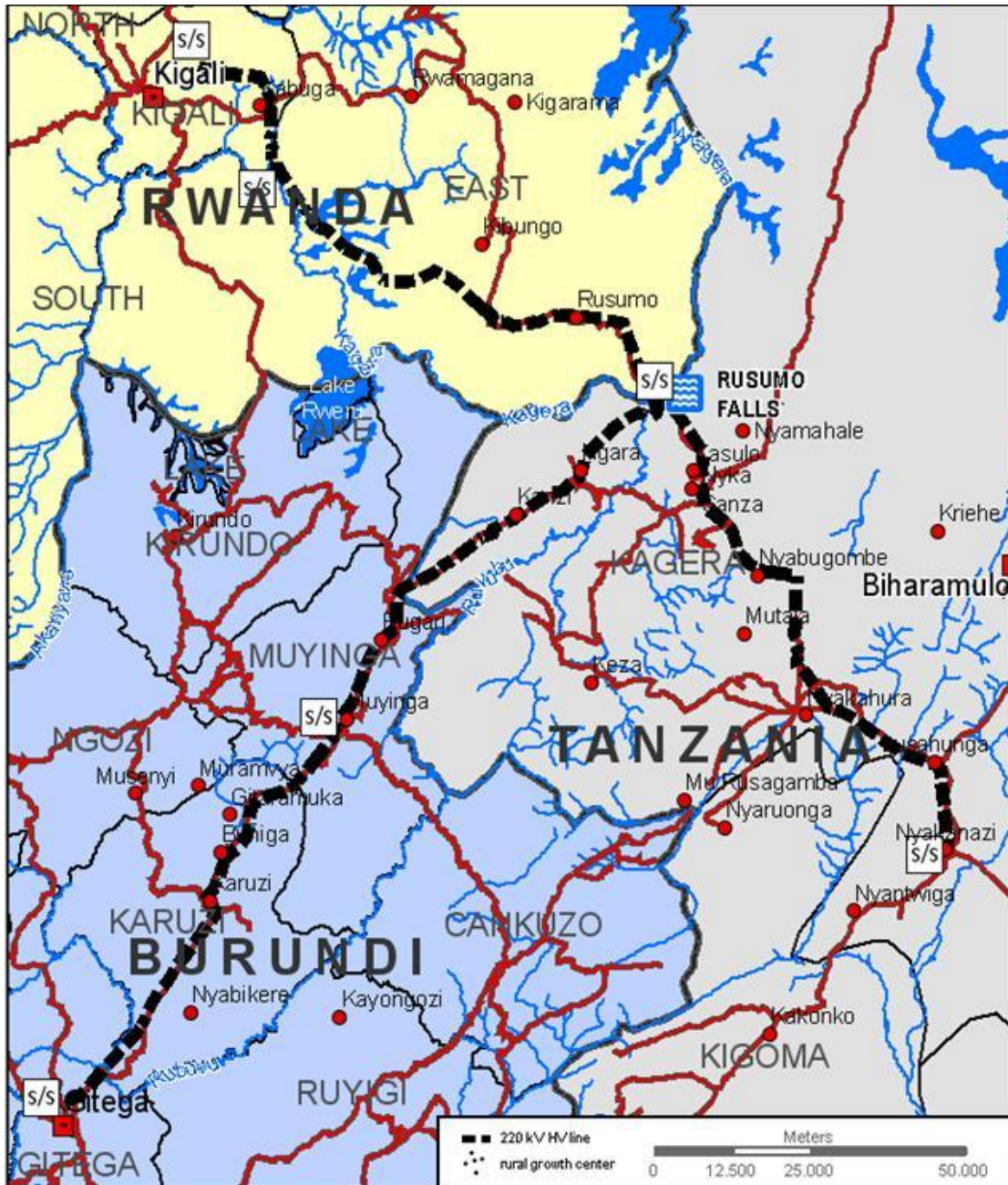


Figure 2: Itinéraire proposé pour les lignes aériennes

2.2.3 Sites des sous-stations

La ligne de transmission prévue pour le Burundi sera connectée à la future sous-station à haut voltage de Muyinga et se terminera à la sous-station actuelle de Gitega, dont la capacité sera augmentée à 220V.

Au Rwanda, une nouvelle Sous-station des Chutes de Rusumo sera construite. Celle-ci sera reliée à l'Usine de Production Hydroélectrique des Chutes de Rusumo et sera le point de départ des lignes de



transmission prévues au Burundi, au Rwanda et en Tanzanie. La ligne de transmission prévue au Rwanda sera reliée à la Sous-station de Bugesera, qui sera également le point final de la ligne de transmission Gisenyi-Goma-Kigali.

La nouvelle Sous-station de Nyakanazi de 220 kV sera érigée comme point final de la ligne de transmission de la Tanzanie.

03. CONDITIONS DE BASE DANS LA ZONE DU PROJET

3.1 Aspect biophysique et social de la zone du Projet

3.1.1 Aspect biophysique

Usine de production Electrique

L'usine de production électrique sera située dans le Secteur Kigarama et dans la circonscription de Nyamiyaga au Rwanda et en Tanzanie respectivement.

La caractéristique dominante de la Vallée de l'Akagera en amont des chutes de Rusumo sont les marécages inondés par saisons qui remplissent le fond de la vallée. Une grande partie des fonds de la vallée est occupée par les marécages dominés par des *Cyperus papyrus* ; néanmoins, il y a quelques étangs qui sont des dépressions remplies d'eau et des lits de sable argileux qui constituent des habitats favorables pour le développement de la végétation et des communautés de faune et de flore.

La partie inférieure de la vallée de l'Akagera bénéficie des avantages des Chutes de Rusumo issus des écoulements de quelques petites rivières et cours d'eau de moindre importance. Elle est caractérisée par des marécages plus ou moins grands et un système complexe de lacs qui se trouvent dans le Parc National de l'Akagera.

Lignes de transmission

Au Burundi, les lignes de transmission traverseront le Plateau Central des zones naturelles/écologiques de Kirimiro et Bweru qui sont connus pour leurs activités agricoles. Elles traversent trois districts/provinces, à savoir : Gitega, Karuzi et Muyinga, et plus spécifiquement les communes suivantes : i) Gitega et Giheta dans le District/ Province de Gitega; ii) Shombo, Buhiga et Gitaramuka dans le District/ Province de Karuzi; et iii) Muyinga et Butihinda dans le District/ Province de Muyinga. Certaines zones qui doivent être traversées par les lignes de transmission ont des galeries de forêts dominées par des *Syzygium parvifolium* des *Dodonea viscosa*.

Au Rwanda, les lignes de transmission seront situées dans la partie extrême-Sud du pays et s'étendront de la zone d'extension Nord-est de la Ville de Kigali jusqu'à la frontière Tanzanienne qui consiste en la Rivière Akagera, sur laquelle le barrage et l'Usine Hydroélectrique de Rusumo sera érigé. La zone est située dans la province de l'Est jusqu'à la ville de Kigali et traverse les Districts de Kirehe, Ngoma, Bugesera, Rwamagana, Kicukiro et Gasabo. La zone montre une diversité de végétation modifiée par les activités agricoles. Celles-ci comprennent des terres de pâturage, des bois, des zones marécageuses souvent à l'état naturel, des cultures de montagnes mélangées à des espèces agro-forestières, etc. On peut également trouver quelques reliques de forêts naturelles ou de savanes boisées. Les espèces agro-forestières les plus fréquentes comprennent les arbres suivants : *Ficus* sp, *Markhamia lutea*, *Bambusa* sp, etc. Les espèces non indigènes comprennent les *Grevillea robusta*, *Cedrela* sp. et les *Cordia* sp.



En Tanzanie, les lignes de transmission se trouvent dans la région de l'Akagera, dans le virage Nord-ouest de la Tanzanie. La région de l'Akagera comprend les huit districts administratifs suivants : Bukoba Urbain, Bukoba Rural, Misenyi, Muleba, Karagwe, Ngara, Chato, et Biharamulo. Les lignes de transmission traverseront les districts de Ngara et Biharamulo.

La végétation est dominée par les *Hyparrhenia rufa*, *Combretum* spp et les *Acacia* spp, la savane boisée avec un minimum de cultures et d'élevage. Les espèces dominantes d'arbres comprennent des *Combretum* spp., *Pterocarpus tinctorius*, *Pterocarpus angolensis*, *Terminalia mollis*, *Swatzia madagascariensis*, *Brachystegia spiciformis* et *Pericopsis angolensis*.

La Réserve de la Forêt Centrale de Biharamulo et la Réserve de Chasse de Burigi dans le District de Biharamulo sont situées en dehors de la zone impactée et ne seront pas affectées par les activités du projet.

3.1.2 Aspect Socio-économique

Aperçu Général: le Burundi, le Rwanda, et la Tanzanie ont le Produit National Brut (PNB) par habitant le plus bas du Monde bien que comparable avec celui de la plupart des pays de l'Afrique Sub-saharienne. Ceci peut être partiellement attribué à une économie orientée vers l'agriculture qui est toujours basée principalement sur une production agricole de subsistance (non-irriguée). Au Burundi et au Rwanda, des facteurs additionnels sont les superficies réduites des zones arables par habitant et la faible productivité des systèmes agricoles. Bien que la productivité agricole reste faible, dans les districts de l'Ouest de la Tanzanie la rareté des terres ne constitue pas un défi majeur pour les prochaines décades. Jusque-là, les habitations et les fermes sont surtout concentrées à proximité des routes tandis l'arrière-pays fournit des réserves suffisantes issues des terres arables.

Dans les trois pays, moins de 20% de la population a accès à l'électricité, et la zone a un vaste réservoir de ressources d'énergie, y compris l'hydroélectricité qui sont encore inexploitées. Au Burundi, la population qui a accès à l'électricité constitue 10% de la population totale tandis qu'au Rwanda et en Tanzanie, seuls 16% et 18% respectivement sont capables d'accéder à l'électricité. Tous les trois pays dépendent fortement du secteur agricole. Entre 85% (Tanzanie) et plus de 90% (Burundi et Rwanda) de la population vivent de l'agriculture de subsistance. Cependant, les pratiques agricoles et d'élevage bovin sont encore traditionnelles, les engrais modernes manquent quasi complètement, et les productions par unité de terre sont faibles.

Les champs dans les marais sont souvent de petite dimension, avec une moyenne de 0,05 ha. Lorsqu'ils sont à proximité des zones marécageuses extensives, comme dans le secteur Kigarama, une moyenne de trois champs dans les marécages appartient à un seul ménage. Néanmoins, à la différence de la situation du Rwanda, les terres ne manquent pas dans le District de Ngara en Tanzanie. Dès lors, il n'y a pas d'exploitation intensive des marais.

3.2 Conditions climatiques dans la zone du Projet

Les précipitations du Bassin de la Rivière Kagera sont caractérisées par une importante variabilité spatiale et temporelle. Elles varient de moins de 800mm dans la partie centrale du sous-bassin (zone de Rusumo) à 1.800 mm dans les régions montagneuses de l'Ouest (Rwanda) et du Sud (Burundi), où la plus grande partie des écoulements d'eau est produite.

La zone du projet est située tout près de l'Equateur et par conséquent les températures sont constantes. Le climat est tempéré par les alizées et l'altitude. La température moyenne oscille autour de 24°C



pendant la journée et de 10°C la nuit. La température maximale d'environ 34°C est observée pendant la journée. La température annuelle moyenne varie entre 25-29°C.

3.3 Hydrologie

Le Bassin de la Rivière Akagera, à l'exception de la zone située à l'Ouest du Lac Victoria est caractérisé par des aquifères discontinus sous-tendus par des dépôts non consolidés et des zones de roches fracturées.

Les aquifères continus sont surtout situés dans les dépôts alluviaux sablonneux que l'on trouve dans les fonds des vallées des principaux affluents. Il y a aussi des aquifères continus dans les poches colluviales situées à la base des montagnes. Le sous-bassin de la Rivière Akagera est situé dans la région des Grands Lacs entre les Lacs Victoria, Tanganyika et Kivu. La Rivière Kagera draine une superficie totale de 59,800 km² comprenant des zones du Burundi, du Rwanda, de la Tanzanie et de l'Ouganda.

3.4 Faune and Flore

Selon la liste rouge IUCN des espèces menacées au niveau mondial, quelques unes des espèces de la faune de conservation spéciale, connues pour vivre plus au sud de la zone du projet et particulièrement dans le Parc National de l'Akagera et dans ses marais, comprennent les Hypopotammes (*Hippopotamus amphibious*), Papyrus Yellow Warbler (*Chloropeta gracilirostris*), Lesser Kestrel (*Falco naumanni*) et les Shoe Bill (*Balaeniceps rex*). Parmi les poissons globalement menacés, il y a les Victoria stone-basher (*Marcusenius victoriae*), Matthes' barb (*Barbus acuticeps*) et ceux du Rwanda (*Synodontisruandae*). Deux des espèces rares d'arbres (*Pterocarpus angolensis* et *Pterocarpus tinctorius*) enregistrées dans la zone du projet dans le District de Biharamulo se trouvent sur la liste des espèces d'arbres réservées en Tanzanie et qui sont protégées par la loi. Le *Prunus africana* que l'on trouve dans certaines galeries forestières de la zone impactée comme Droit de Passage (ROW) dans le district de Biharamulo est une espèce de plante globalement menacée selon l'IUCN (2013).

On pourrait trouver les détails de la base biologique et socio-économique dans les rapports EISE et PAR.

04. IMPACTS ET MESURES D'ATTENUATION/AMELIORATION POTENTIELS

Les prévisions et analyses d'impact ont utilisé une approche du cycle de vie du projet : identification et analyse d'impacts dès la conception, construction, à travers les phases d'opération (post-construction). L'analyse de l'impact a pour objectif d'élaborer des recommandations qui maximisent les impacts sociaux et environnementaux négatifs.

4.1 Sommaire des principaux impacts et mesures d'atténuation

Type d'impact	Description de l'Impact	Composante du Projet	Étendue/Emplacement	Mesures d'atténuation / contrôle/renforcement
Phase de Construction				
<i>a) Environnement Physique</i>				
Impact sur	Aucun écoulement sur les chutes	Usine de	Chutes de Rusumo et	Un écoulement environnemental



Type d'impact	Description de l'Impact	Composante du Projet	Étendue/Emplacement	Mesures d'atténuation / contrôle/renforcement
l'Hydrologie	de Rusumo et le long de la partie déviée de la rivière	Production d'Électricité	100m en aval de l'étendue de la Rivière Akagera	(d'un taux moyen de 10%d'écoulement des rivières) est recommandé.
Impact sur l'Utilisation des Terres	Changement dans l'utilisation des terres	Usine de Production d'Electricité	61 ha situés à l'Ouest et à Est de Rusumo et dans les villages de Rusumo	Minimisation de l'espace de constructions
	Perte de végétation boisée due au certificat de droit de passage pour les lignes de transmission	Lignes de Transmission	Environ 18,600 arbres seront abattus pour créer un droit de passage de 30m au Rwanda (4,400 arbres), au Burundi (6,500 arbres) et en Tanzanie (7,700 arbres). Les autres 114 ha de terres arables, spécialement les plantations de bananiers, seront détruites.	1) Déterminer précisément l'emplacement des pylônes et la distance entre eux pour réduire la déforestation et le déboisement des lisières des forêts; 2) Minimisation de la largeur du droit de passage à un minimum requis pour le déroulage des conducteurs lorsque les lignes de transmission traversent des groupements d'arbres et de plantations ; 3) Formation de tous les ouvriers des chantiers afin de limiter le déboisement à des espaces indiqués et ne pas récolter illégalement le produit des forêts ; 4) Programme de reboisement en collaboration avec les autorités gouvernementales
	Construction d'une route d'accès	Lignes de Transmission	Accéder aux espaces de droit de passage	1. Les routes d'accès existantes seront utilisées dans la mesure du possible 2. Largeur limitée à 2.5m
	Réinstallation	Lignes de Transmission	Un total de 382 ménages à déplacer au Rwanda (134), Burundi (166) et Tanzanie (82).	Voir PAR pour les détails
	Perte de terres due à l'installation des pylônes	Lignes de Transmission	Un total de 10.4ha de terres sera perdu à cause de 1041 constructions de pylônes au Rwanda, Burundi et en Tanzanie	Voir PAR pour les détails
	Impact sur les marais	Lignes de Transmission	Les marais seront affectés pendant la	1) gestion appropriée du site de construction HSE



Type d'impact	Description de l'Impact	Composante du Projet	Étendue/Emplacement	Mesures d'atténuation / contrôle/renforcement
			construction des pylônes	2) l'utilisation des véhicules bien entretenus 3) élimination contrôlée des déchets dangereux
Impact de la charge sédimentaire	Écoulement des eaux de pluie déversant les sédiments dans la rivière dû aux activités de construction	Usine de Production d'Electricité	Superficie de la rivière aux environs des Chutes de Rusumo et en aval(2-3km)	1) Spécifications de l'entreprise E&S 2) Gestion des dépouilles 3) Contrôle de l'Érosion et des sédiments 4) Supervision des travaux de construction 5) Surveillance
Impact sur la qualité de l'eau	Déversement des substances polluantes dans la Rivière Akagera	Usine de Production d'Électricité et Lignes de Transmission	Rivière Akagera en aval des Chutes	1 Spécifications de l'Entreprise E&S 2) Gestion des substances dangereuses 3) Plan d'alerte préventive et de réponse aux marrées accidentelles 4) Surveillance et contrôle de la qualité de l'eau 5) Supervision des travaux de construction
Impact du bruit et des vibrations	Bruit et Vibrations	Usine de Production de l'Électricité	Proximité des villages de l'Ouest et de l'Est de Rusumo et des villages de Rusumo	1. Spécifications de l'entreprise E&S 2. Gestion du bruit et des vibrations 3. Gestion du trafic routier et accès 4. Surveillance et contrôle du bruit et des vibrations 5. Supervision des travaux de construction
Impact sur la qualité de l'air	Émissions de la poussière et du gaz des tuyaux d'échappement	Usine de Production d'Électricité	Proximité des villages de l'Ouest et de l'Est de Rusumo et des villages de Rusumo	1. Spécifications de l'entreprise E&S 2. Gestion de la poussière et de la qualité de l'air 3. Gestion du trafic routier et accès 4. Surveillance et contrôle de la qualité de l'air et de la poussière 5. Supervision des travaux de construction
Impact des déchets	Gestion/ collecte inadéquate des déchets	Usine de Production de	Proximité des villages de l'Ouest et de l'Est de	1.Spécifications de l'entreprise E&S



Type d'impact	Description de l'Impact	Composante du Projet	Étendue/Emplacement	Mesures d'atténuation / contrôle/renforcement
		l'Électricité et Lignes de Transmission	Rusumo et des villages de Rusumo; droit de passage pour les Lignes de Transmission	2. Plans de Gestion des déchets 3 Supervision des travaux de construction
Impact des travaux sur les chantiers	Érosion du Sol	Lignes de Transmission et Usine de Production de l'Électricité	Tout le routing des Lignes de transmission en particulier, sur des pentes raides et des croisements de rivières Chantier de construction d'une usine de production d'électricité	1. Mise en œuvre du plan de contrôle du Drainage et de l'érosion 2. Utilisation des voies d'accès existantes (routes, voies, pistes) autant que possible 3. Éviter la localisation des terrains de camping et créer des voies d'accès sur des pentes raides, sur des sols fragiles ou le long des rivières.
	Gestion des carrières et des puits d'emprunt	Lignes de Transmission et Usine de Production d'Électricité	Droit de passage intégral, carrières sélectionnées et enregistrées	1. L'entrepreneur doit établir un plan de gestion des carrières 2. La pollution du sol par la fuite d'huile des véhicules des carrières doit être évitée
	Pollution des cours d'eau, de l'eau et des voies d'accès	Lignes de Transmission	Dans toutes les zones du droit de passage et des chantiers aussi bien que des de camping	1) Éviter d'avoir la ligne de transmission disposée le long des lits de rivière et des rives. 2) Observer une distance d'au moins 20 m de la zone inondée ou de 50 m des rives. 3) Éviter de placer des pylônes sur des franges des cours d'eau ou dans leur proximité immédiate afin de limiter le risque d'érosion du sol vers les cours d'eau.
b) Environnement Biologique				
Impact sur la faune et la flore	Perte de la faune	Usine de Production d'Électricité	Rusumo Ouest et Est côté du Rwanda (2 ha) Rusumo côté, Tanzanie (27 ha)	1. Spécifications de l'entreprise E&S 2. Plan de protection des sites de la faune et de la flore 3. Plan d'accès à la gestion des carrières 4. Reboisement et réhabilitation du site 5. Supervision des travaux de construction



Type d'impact	Description de l'Impact	Composante du Projet	Étendue/Emplacement	Mesures d'atténuation / contrôle/renforcement
	Dégradation /perte de la faune et la flore	Usine de Production de l'Électricité	Zone de pulvérisation des Chutes de Rusumo	1. Écoulement environnemental équipé d'un système de pulvérisation pour maintenir les conditions de pulvérisation 2. Supervision des travaux de construction 3. Contrôle de la Biodiversité
		Usine de Production d'Électricité	Rivière Akagera en amont des chutes de Rusumo – 500 m	Écoulement environnemental (inclus dans la conception)
	Perte d'espèces rares et menacées au niveau mondial y compris le <i>Prunus africana</i>	Lignes de Transmission	Entre Lusahunga et Nyakanazi et entre Nyakahura et Lusahunga	1. Mener des enquêtes complètes sur la biodiversité et la cartographie avant de donner l'autorisation du droit de passage. 2. La préservation des espèces rares et menacées a été possible pendant la construction des lignes de transmission. 3. Tandis que les zones de croisement servant d'habitats à ces espèces rares menacées d'extinction, la disposition des lignes de transmission pourrait être adaptée pour préserver leurs habitats.
	Prolifération des espèces de plantes invasives	Lignes de Transmission	Dans les zones du Droit de Passage et sur les chantiers	1) Mener une inspection et un nettoyage rigoureux des engins de construction avant de les conduire dans la forêt pour éviter toute introduction des espèces de plantes invasives. 2) La source des matériaux de construction devra être indiquée afin de faire le suivi et d'éviter la prolifération des espèces invasives et les différentes contaminations.



Type d'impact	Description de l'Impact	Composante du Projet	Étendue/Emplacement	Mesures d'atténuation / contrôle/renforcement
Impact sur la faune	Perturbation physique, perte de la faune terrestre	Usine de Production d'Électricité	Proximité de l'Ouest et de l'Est de Rusumo et des villages de Rusumo	<ol style="list-style-type: none"> 1. Spécifications de l'entreprise E&S 2. Plan de protection des zones de la faune et de la flore 3. Plan d'accès à la gestion des carrières 4. Reboisement et réhabilitation du site 5. Supervision des travaux de construction
		Lignes de Transmission	Le long des lignes de transmission spécialement vers le Rwanda et la Tanzanie, particulièrement dans des zones de végétation naturelle	<ol style="list-style-type: none"> 1) Les sites des pylônes s'étendent le long de la voie des lignes, ce qui rend le niveau de l'impact faible dans un endroit particulier. 2) Contrôle du braconnage 3) S'assurer que la végétation le long des lignes de transmission, soit coupée jusqu'à une certaine hauteur qui permet à de petits animaux de traverser des deux côtés de la ligne (couloir biologique)
	Perte de la faune aquatique	Usine de Production d'Électricité	Zone de pulvérisation des Chutes de Rusumo et étendue de 500 m en aval de la rivière	<ol style="list-style-type: none"> 1. Écoulement environnemental équipé d'un système de pulvérisation pour maintenir des conditions de pulvérisation 2. Contrôle de la Biodiversité
<i>Environnement Socio-Economique</i>				
Acquisition de terrains pour les composantes du projet	Perte de terres, des moyens de subsistance, des impacts socio-économiques plus importants, des avoirs, etc. avant le commencement du projet	Usine de Production d'Électricité et Lignes de Transmission	Rusumo et le droit de passage intégral	Voir les RAPs pour les détails
Opportunités d'Emploi direct	Travail temporaire pour la population locale dans des travaux de construction	Usine de Production d'Electricité et Lignes de Transmission	Jusqu'à 1.000 emplois temporaires – priorité à la population locale sur le site du barrage ; et beaucoup d'autres sur les lignes de transmission	<ol style="list-style-type: none"> 1. Spécifications de l'entreprise E&S (politique et procédure de recrutement) 2. Plan de recrutement du personnel 3. Supervision des travaux de construction



Type d'impact	Description de l'Impact	Composante du Projet	Étendue/Emplacement	Mesures d'atténuation / contrôle/renforcement
Emploi induit et indirect	Travailler pour les sociétés de prestations de services – création des opportunités d'emploi	Usine de Production de l'Électricité et Lignes de Transmission	Travail induit entre 100 – 200 emplois, et qui pourrait créer jusqu'à 600 emplois indirects sur le site du barrage et beaucoup d'autres sur l'itinéraire des lignes de transmission	1. Spécifications de l'entreprise E&S (politique et procédure de recrutement) 2. Plan pour les sociétés de prestations de services de sous traitant 3. Supervision des travaux de construction 4. Programme de Développement de la Zone Locale (LADP/PDZL) mis en œuvre en tant que composante du Plan d'Action de Réinstallation (PAR)
Avantages socio-économiques liés au développement économique du site du projet	Augmentation des revenus de la population locale	Usine de Production d'Électricité	Villages autour du site de Rusumo	Comme pour le travail direct et induit/indirect ci-dessus
Avantages socio-économiques indirects liés à l'électrification rurale	Moyens de subsistance améliorés pour la population locale	Lignes de Transmission et Usine de Production d'Électricité	A l'échelle Régionale	Voir PDZL/LADP pour les détails
Assistance aux fermes par PDZL/LADP	Aide pour améliorer les pratiques agricoles et la production des cultures vivrières	Usine de Production de l'Électricité et Droit de Passage des Lignes de Transmission	Dans les Districts de Ngara et Biharamulo en Tanzanie, Kirehe et Ngoma au Rwanda et dans la commune Giteranyi au Burundi	Voir PDZL/LADP pour les détails
Impact sur les moyens de subsistance des populations	Impact sur les maisons, les affaires et les moyens de subsistance	Usine de Production d'Électricité et Lignes de Transmission	Rusumo Est et Ouest et zone de Rusumo (PAPs affectés)	Voir PAR pour les détails
	Perte de marécages arables	Usine de Production de l'Électricité	Huit villages seront affectés : six au Rwanda et deux en Tanzanie (PAPs)	Voir RAP pour les détails



Type d'impact	Description de l'Impact	Composante du Projet	Étendue/Emplacement	Mesures d'atténuation / contrôle/renforcement
			affectés)	
Habitations Spontanées	Flux des travailleurs à la recherche du travail	Usine de Production d'Électricité	Villages à proximité du site de Rusumo	1. Plan de gestion des habitations spontanées 2. Spécifications de l'entreprise E&S (politique et procédure de recrutement) 3. Plan de recrutement 4. Supervision des travaux de construction
Santé Publique et sécurité relative aux travaux de construction	Nuisances – qualité de l'air, circulation routière, bruit	Usine de Production d'Électricité	Villages à proximité du site de Rusumo	1. Spécifications de l'entreprise E&S 2. Plan de gestion de la santé publique 3. Supervision des travaux de construction
Maladies Infectieuses	Augmentation de la prévalence du VIH et du SIDA ainsi que d'autres MST	Usine de Production d'Électricité	Villages à proximité du site de Rusumo	1. Spécifications de l'entreprise E&S 2. Programme de gestion de la santé publique 3. Supervision des travaux de construction 4. Programme d'accroissement de la sensibilisation sur le VIH, le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles
Les maladies transmises par l'eau	Augmentation d'un environnement naturel pour les vecteurs des maladies transmises par l'eau	Usine de Production d'Électricité	Villages à proximité de la vallée de l'Akagera s'étendant du barrage à 15 kilomètres en amont	Surveillance des vecteurs de maladies transmises par l'eau
Santé et sécurité du personnel	Taux élevé des accidents	Usine de Production d'Électricité	Main d'œuvre pour la construction	1. Spécifications de l'entreprise E&S 2 Programme de Santé et Sécurité de la main d'œuvre – et d'autres programmes pour résoudre les problèmes de Santé et de Sécurité 3. Supervision des travaux de construction
Impact sur l'industrie	Mise hors circuit des Chutes de Rusumo et la présence physique	Usine de Production	Zone des Chutes de Rusumo	Aucune



Type d'impact	Description de l'Impact	Composante du Projet	Étendue/Emplacement	Mesures d'atténuation / contrôle/renforcement
touristique	du barrage	d'Électricité		
Impacts sur le patrimoine culturel physique	Découverte accidentelle et perturbation des ressources du patrimoine culturel physique	Usine de Production d'Électricité	Zone des Chutes de Rusumo	1. Spécifications de l'entreprise E&S 2. Procédure de découverte accidentelle
Phase d'Opérations				
<i>Environnement Physique</i>				
Hydrologie	Aucun écoulement sur les Chutes de Rusumo et le long de la section déviée la rivière	Usine de Production d'Électricité	Chutes de Rusumo et 100 tronçons de la rivière Akagera en aval	Écoulement environnemental de 10%
	Perte de marécages arables	Usine de Production d'Électricité	Entre 187 – 700 ha	Voir PAR et PDZL pour les détails
	Changement du régime saisonnier d'inondation du marécage	Usine de Production d'Électricité	Étendue des marécages de la vallée de l'Akagera jusqu'à 15 km en amont du barrage	Aucun
Impact de la charge s'sédimentaire	Réduction de la production d'électricité et de la durée de fonctionnement	Usine de Production d'Électricité	Pas Applicable	Transport des sédiments (et adaptation du plan du barrage le cas échéant)
	Charge réduite des sédiments entraînant le changement de morphologie de la rivière	Usine de Production d'Électricité	Rivière Akagera en aval des Chutes	1. Adaptation du plan du barrage pour réduire au minimum le dépôt des sédiments 2. Suivi du dépôt des sédiments et des changements au niveau de la morphologie de la rivière
Impacts sur le climat	Émissions réduites de gaz à effet de serre à l'échelle régionale	Lignes de Transmission et Usine de Production d'Électricité	Régional	Pas Applicable
Impact visuel	Changements de paysage et aucune eau s'écoulant sur les cascades	Usine de Production de l'Électricité	Proximité de l'Ouest et de l'Est de Rusumo et des villages de Rusumo	Écoulement environnemental (inclus dans le plan du barrage)



Type d'impact	Description de l'Impact	Composante du Projet	Étendue/Emplacement	Mesures d'atténuation / contrôle/renforcement
	Présence des lignes de transmission /droit de passage	Lignes de Transmission	Le long des lignes de transmission	1) Camouflage par la végétation entre les angles de vue, par exemple en plantant les haies d'arbres 2) Réhabilitation de nouvelles voies d'accès non requises après finalisation de la construction
Sites des sous-stations et transformateurs	Gestion des huiles de refroidissement	Lignes de Transmission	Toutes les sous stations	Les sous-stations seront verrouillées et gardées afin d'empêcher tout cambriolage ou vol des huiles de refroidissement et de tout autre équipement
	Déchets dangereux, hydrocarbures	Lignes de Transmission	Toutes les sous stations	Des puits d'huile avec des systèmes de séparateur d'huile sous les transformateurs seront installés dans tous les sites des sous-stations
	Incendie des transformateurs	Lignes de Transmission	Toutes les sous stations	1) Des pare-feu seront installés entre les transformateurs 2) Des cabines de contrôle dans les sous-stations seront équipées d'un nombre suffisant d'extincteurs 3) Le personnel sera formé sur la manière de gérer l'incendie dans une sous-station.
Transmission d'électricité	Champs électriques et magnétiques(EMF)	Lignes de Transmission	Champs électriques et magnétiques (CEM)	1) Les sous-stations et les conducteurs seront conçus selon les dernières normes internationales 2) Dans les sous-stations la force du champ électrique et magnétique sera mesurée pendant le fonctionnement et les zones avec les champs magnétiques élevés seront identifiées par des restrictions éventuelles pendant les heures normales de travail. 3) Une distance minimale de sécurité de 7 m entre les maisons et le conducteur le plus



Type d'impact	Description de l'Impact	Composante du Projet	Étendue/Emplacement	Mesures d'atténuation / contrôle/renforcement
				proche m doit être respectée.
Activités sismiques	Effet sur les pylônes et les sous stations	Lignes de Transmission	Entrepreneur	Les charges des sous-stations et des pylônes sont calculées avec une accélération horizontale de 0,1 g et une accélération verticale de 0,05g.
<i>Environnement Biologique</i>				
Impacts sur la faune et la flore	Changement dans le régime saisonnier d'inondation des marécages – création des zones inondées en permanence et des zones inondées en supplément	Usine de Production d'Électricité	Marécages de la vallée de l'Akagera s'étendant sur 15 km en amont du barrage	Aucune
Impacts sur la faune	Changement du régime saisonnier d'inondation des marécages – changement au niveau de la faune	Usine de Production d'Électricité	Marécages de la vallée de l'Akagera s'étendant sur 15 km en amont du barrage	Suivi de la Biodiversité
	Corridors pour les animaux	Lignes de Transmission	Toutes les zones avec végétation naturelle le long de l'itinéraire des lignes de transmission	Pendant la maintenance et la validation du droit de passage, s'assurer que la végétation est coupée jusqu'à une hauteur qui permet aux animaux de traverser des deux côtés. Laisser en place la couche d'arbustes aussi loin que possible
	Biodiversité	Lignes de Transmission	Dans des galeries de forêts et des marécages	Effectuer le suivi régulier des espèces menacées (oiseaux, singes) de la zone.
	Mortalité aviaire	Lignes de Transmission	Le long des lignes de transmission, spécialement dans Gahinga	Appuyer un programme d'inventaire des oiseaux migrateurs par l'installation d'un camp de migration dans Gahinga.
Présence d'un droit de passage	Contrôle et protection de la végétation	Lignes de Transmission	Le long des lignes de transmission	1) Des opérations de maintenance devront être limitées à un droit de passage et ne devraient pas endommager la végétation environnante 2) Le contrôle manuel ou mécanique de la végétation dans



Type d'impact	Description de l'Impact	Composante du Projet	Étendue/Emplacement	Mesures d'atténuation / contrôle/renforcement
				le droit de passage doit être encouragé. Le déblayage de la végétation doit être fait mécaniquement et il ne faut pas utiliser des herbicides pour contrôler la végétation
<i>Environnement Socio-économique</i>				
Changement dans l'utilisation des terres	Inondation permanente de marécages arables du aux opérations du barrage	Usine de Production d'Électricité	Marécages de la vallée de l'Akagera en amont à 5 kilomètres du barrage	PAR & PDZL pour les détails
	Changement dans la disponibilité des marécages en amont	Usine de Production de l'Électricité	Marécages de la vallée de l'Akagera en amont à 5 kilomètres du barrage	PDZL pour les détails
Impacts du bruit et des vibrations	Émissions de bruit	Usine de Production d'Électricité	Proximité de l'Ouest et de l'Est de Rusumo et des villages de Rusumo	Conception de l'usine de production de l'électricité
<i>Phase de dé commissionnement</i>				
Réhabilitation /restauration du site	Matériaux dangereux en provenance de sous-stations/ferraille	Lignes de Transmission	Sous-stations/emplacements des pylônes	1) La réhabilitation du site, l'enlèvement et la gestion des substances dangereuses, le reboisement seront effectués par l'opérateur 2) Le dé commissionnement et la réhabilitation du site seront inclus dans le programme de gestion des déchets, établi par les opérateurs pour la gestion à long terme de la ligne
	Structures du barrage	Usine de Production de l'Électricité	Composantes du barrage de Rusumo	1) Les tunnels du bief d'aval et d'amont seront bloqués avec les prises en béton. Les équipements électromécanique sera démantelé, et les déchets de ferraille et d'acier recyclés. 2) Les bâtiments seront détruits et les déchets seront enlevés conformément à la réglementation. 3. Tout autre équipement sera



Type d'impact	Description de l'Impact	Composante du Projet	Étendue/Emplacement	Mesures d'atténuation / contrôle/renforcement
				enlevé et débarrassé, ou recyclé le cas échéant
Emploi	Perte d'emplois	Barrage et Lignes de Transmission	Zones du projet au Rwanda, au Burundi et en Tanzanie	1. Préparer un plan de démobilisation et communiquer aux employés/sous-traitants /personnes à charge de la communauté (pour leurs moyens de subsistance sur le projet); 2.Travailler avec les employés affectés/communauté pour trouver des ressources génératrices de revenu alternatif et pour développer un programme de développement communautaire de l'après projet

4.2 Sommaire des Impacts Positifs

- i) Production accrue d'électricité, réduction du rationnement d'électricité et des frais connexes de production thermique alternative;
- ii) Création des conditions favorables pour attirer des investissements directs étrangers dans les trois pays, à savoir le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie;
- iii) Augmenter la productivité et diminuer les coûts pour le gouvernement, l'éducation, la santé, les affaires et l'industrie;
- iv) Emploi direct des habitants de la zone pendant les travaux de construction et les opérations du of the projet;
- v) Emploi indirect et commerce dans les industries et les activités commerciales qui se mettent en place comme résultat d'une plus grande disponibilité d'électricité;
- vi) Amélioration des moyens d'existence des habitants de la zone du projet;
- vii) L'hydroélectricité est alimentée par l'eau, et c'est donc une source d'énergie propre et renouvelable. L'hydroélectricité ne pollue pas l'air comme les usines d'électricité qui brûlent des combustibles fossiles, comme le diesel et le gaz naturel
- viii) L'électricité produite par les systèmes RoR ne produit pas des gaz à effet de serre.

05. ARRANGEMENTS DE MISE EN OEUVRE

5.1 Arrangements Institutionnels

L'Entrepreneur (s) devra préparer un logiciel autonome du PGSE, qui relie les activités sociales et environnementales au barrage et les.

Le rôle primordial de surveillance pour s'assurer que les mesures d'atténuation sont mises en œuvre sera dévolu à l'Unité de Mise en Œuvre du Projet SVP/NELSAP/RUSUMO (Section Sauvegardes)



qui travaillera en collaboration avec les autorités des districts pour avoir un rôle de réglementation, de supervision et de suivi.

L'UMP/SVP/NELSAP/RUSUMO demandera à l'entrepreneur de se conformer à ce PGSE et d'engager à plein temps un chargé de l'Environnement pour effectuer une supervision environnementale pendant les travaux de construction.

SVP/NELSAP mandatera des Ingénieurs-Conseils chargés de la Surveillance (Ingénieurs du Maître d'ouvrage) pour superviser les activités de construction de l'usine et les lignes de transmissions sur une base journalière. Ces ingénieurs-Conseils surveillent tout le travail de l'entrepreneur en collaboration avec la Section Sauvegarde de l'UMP. Cette dernière guidera de Cadre chargé de l'Environnement pour s'acquitter de ses responsabilités y compris faire les rapports.

5.2 Obligations de l'Entrepreneur

L'entrepreneur chargé de la construction du barrage devra élaborer un Plan de Gestion Sociale et Environnementale. L'UMP/SVP /NELSAP/RUSUMO se chargera de la mise en application des dispositions par le biais de l'Ingénieur-conseil et l'Entrepreneur. En plus du suivi de la mise en œuvre des dispositions environnementales par l'agent environnemental de l'Ingénieur-conseil, la Section Sauvegarde de SVP/NELSAP de l'UMP/RUSUMO supervisera la mise en œuvre effective des mesures suggérées par le biais de l'Ingénieur-conseil et de l'Entrepreneur.

Au niveau du terrain, le chargé de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité de l'Entrepreneur sera responsable de la mise en œuvre du PGSEE

06. CONCLUSIONS

En définitive, les impacts sociaux et environnementaux de l'Usine Hydroélectrique de Rusumo et de ses lignes de transmission ne seront pas importants si les mesures d'atténuations et d'indemnisation proposées sont mises en œuvre.

Les avantages du projet comprennent la production de l'hydroélectricité en vue de stimuler le développement économique dans les trois pays, à savoir le Burundi, le Rwanda et le Nord de la Tanzanie; emplois directs et indirects; économies locales renforcées, amélioration des moyens d'existence grâce au PDZL/LADP.

On pourrait trouver et accéder aux copies des Rapports EISE et PAR aux endroits ci-après:

- a TANZANIE**
- 1 Bibliothèque Nationale, Dar es Salaam
- 2 Bureaux du Ministère de l'Energie
- 3 Bibliothèque TANESCO
- 4 Bibliothèque NEMC
- 5 Bureau du Directeur Exécutif du District(Districts de Ngara & Biharamulo)



b RWANDA

- 1 Bibliothèque Nationale, Kigali
- 2 Ministère des Infrastructures, Kigali
- 3 Agence Rwandaise de Gestion de l'Environnement (REMA), Kigali
- 4 Bureau du District de Kirehe, Province de l'Est
- 5 Bibliothèque de l'Initiative du Bassin du Nil/NELSAP, Kigali

c BURUNDI

- 1 Bibliothèque Nationale, Bujumbura
- 2 Bureaux du Ministère de l'Energie, Bujumbura
- 3 Bureaux de la REGIDESO, Bujumbura
- 4 Bureaux Ministère de l'Environnement, Bujumbura
- 5 Bibliothèque de l'Université Nationale, Bujumbura

Il est signalé au public que les résultats de la revue par le public contribueront à la finalisation des rapports. Les commentaires et avis de chacun devraient être envoyés au signataire de cet avis au plus tard dans les **15 jours** de la première parution de cet avis dans les journaux.

Les avis et les questions seront adressés à:

Chef de Projet a. i

Projet Hydroélectrique des Chutes de Rusumo

IBN/NELSAP

Kigali City Tower, 4ème Niveau

B.P 6759 Kigali, Rwanda

Tel: +250 788 305 195

Cell: +250 788 304 977

Fax: +250 252 580 100

Email: nelcu@nilebasin.org avec copie à :

akavitare@nilebasin.org